STRYTEN ENERGY

SÉRIE M

Li600 »»

BATTERIES À FORCE MOTRICE AU LITHIUM-ION Li600

GARANTIE LIMITÉE

Stryten Energy garantit à l'utilisateur initial, sous réserve des conditions et limitations décrites ci-dessous (y compris la limitation d'utilisation), qu'une batterie au lithium à force motrice, lorsqu'elle est chargée avec un chargeur approuvé par Stryten Energy et utilisée dans une application industrielle de force motrice appropriée et soumise uniquement au protocole approuvé du système de batterie à charge d'opportunité (GOB ou Système de gestion optimisée de la batterie), sera exempte de défauts de matériaux ou de fabrication pendant la période de garantie limitée suivante, à compter de la date de la facture, telle que déterminée par Stryten Energy.

Si une Batterie au lithium ne fonctionne pas en raison de défauts de matériaux ou de fabrication pendant la période de garantie limitée, Stryten Energy réparera ou remplacera la Batterie, à sa discrétion. Tous les matériaux seront pris en charge par Stryten Energy. Le fret et la main d'œuvre seront payés comme indiqué dans le tableau ci-dessous. La Batterie réparée ou remplacée sera couverte par la présente garantie limitée pour le reste de la période de garantie limitée de la Batterie d'origine.

Pour les utilisateurs initiaux des États-Unis d'Amérique, du Canada, du Mexique et de Porto Rico :	**Les frais de transport sont payés par :**
Pour la première année	Stryten Energy
Années 2 à 8	Stryten Energy
Pour les utilisateurs originaux dans tous les autres pays :	**Les frais de transport sont payés par :**
Pendant une période d'un (1) an	L'utilisateur initial

Cette garantie expire en fonction de la DURÉE ou de l'UTILISATION (en Ah), selon ce qui survient en premier. La batterie est garantie pour la première des deux éventualités suivantes :

- Limite de temps pour les utilisateurs initiaux aux États-Unis d'Amérique, au Canada, au Mexique et à Porto Rico :
  HUIT (8) ans à compter de la date de facturation à l'utilisateur initial
-Limite de temps pour les utilisateurs initiaux dans tous les autres pays :
  Un (1) an à compter de la date de la facture adressée à l'Utilisateur initial
- Limite d'utilisation :
  2 800 x (capacité nominale en Ah) déterminée par l'enregistreur de données embarqué

CONDITIONS : Stryten Energy n'aura aucune obligation en vertu du présent Accord à moins que l'Utilisateur initial n'établisse que les conditions suivantes ont été remplies :

1. La Batterie a été chargée et entretenue conformément aux instructions d'installation et d'utilisation publiées par Stryten Energy et aux autres instructions vérifiées par le carnet d'entretien de l'Utilisateur initial.
2. La Batterie n'a pas fait l'objet d'une mauvaise utilisation ou d'un usage abusif, tel qu'une exposition à l'eau, à la condensation, à l'humidité, à un froid excessif, à une chaleur excessive, à des environnements corrosifs, à des accidents ou à d'autres dommages ou détériorations. La température de fonctionnement spécifiée est de -10°C à +50°C. La température de charge spécifiée est comprise entre 0°C et +50°C. La température de stockage spécifiée est de -40°C à +50°C.
3. La Batterie n'a pas été équipée d'une GOB non approuvée ou n'a pas fait l'objet d'une modification, d'une altération ou d'une désactivation de la GOB.
4. La Batterie n'a pas dépassé la limite de rendement énergétique de 2,5 fois (2,5x) la capacité nominale au cours d'une période de 24 heures.

LIMITATIONS : Cette présente garantie limitée est la seule garantie fournie par Stryten Energy. Les droits et obligations énoncés dans le présent document sont exclusifs et remplacent toutes les autres garanties, explicites, implicites ou légales, y compris les garanties de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier. Cette Garantie limitée ne peut être cédée ou transférée par l'Utilisateur initial et elle constitue le recours exclusif pour toutes les réclamations, tous les dommages ou toutes les pertes résultant d'un défaut ou d'une défaillance d'une Batterie au lithium. En aucun cas, Stryten Energy ne sera responsable des pertes ou dommages consécutifs ou accessoires, quelle que soit la nature de la responsabilité. Si la GOB d'une batterie est manquant ou endommagé et que les données d'utilisation ne peuvent être récupérées de manière fiable, l'utilisation de la batterie sera calculée comme suit : nombre de jours depuis la livraison x capacité nominale x 2,5. En cas de réclamation en vertu des dispositions des présentes, l'Utilisateur initial devra immédiatement en informer le représentant commercial de Stryten Energy et, selon les instructions, renvoyer la Batterie à un centre de service agréé et désigné par Stryten Energy. Tous les frais de transport et autres frais de manutention liés à l'envoi de la Batterie au centre de service et au renvoi de la batterie réparée ou de son remplacement seront pris en charge comme décrit ci-dessus. L'Utilisateur initial cède à Stryten Energy tous les titres et intérêts relatifs à la Batterie lorsque Stryten Energy fournit une batterie de remplacement ou répare la batterie existante conformément aux dispositions du présent Accord. Si, dans l'attente de la réparation ou du remplacement d'une batterie au lithium, l'Utilisateur initial choisit de recevoir une batterie de location à court terme de Stryten Energy, l'Utilisateur initial paiera à Stryten Energy les frais standard de location à court terme applicables à une période raisonnable pour de telles réparations.

STRYTEN ENERGY

É.-U./PR 877 462-4636 CAN 800 268-2698 MEX +52 5543527927

©2024 Stryten Energy Alpharetta, GA 30005 SE2031 24/04